Transmis en Préfecture et mis en ligne le 3/12/2025

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251202-DEC_BC_2025_70-DE

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2025

Séance du 2 décembre de l'an 2025, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 26 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, président de Leff Armor communauté.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs.	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier		X			
BRIGANT Patrick	X				
COMPAIN Xavier		X			
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GUÉGAN Jean-Luc			X		
GUILLAUME André	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVIOU Alain		X			
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric			X		
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
LIENNEL Yves	X				
MANAC'H Denis	X				
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
SAPIN Alain	X				
SEHAN Alain	X				
THOMAS Philippe	X				

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251202-DEC_BC_2025_70-DE

En exercice : 32 **Présents** : 27 **Votants** : 27 **dont pouvoirs :** 0

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut délibérer.

Etaient également présents les membres suivants (sans voix délibérative) : M. MARTIN Patrick. M. OLLIVIER-HENRY Alain.

DEC_BC_2025_70 : Eau et assainissement : Dégrèvements pour fuite

Madame la vice-présidente informe que des demandes de dégrèvements pour fuites ont été sollicitées, conformément au récapitulatif ci-annexé, pour les volumes suivants :

⇨ part eau à hauteur de 8 586 m^3,

⇨ part assainissement à hauteur de 2 905 m^3.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-244 du Conseil communautaire du 3 novembre 2020,

Vu la délibération 2024_102 du 28 mai 2024,

Vu la liste des dossiers ci-annexée,

Entendu l'exposé de madame la vice-présidente,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE D'ACCORDER le dégrèvement pour fuite d'eau aux dossiers dont la liste figure en annexe pour un volume total de 8 586 m^3,

DECIDE D'ACCORDER le dégrèvement pour fuite sur la part assainissement aux dossiers figurant en annexe pour un volume total de 2 905 m^3,

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

Le secrétaire de séance
Joël Heuzé